

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 11

**LISTE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU 19 FEVRIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février à 18h00, le Bureau communautaire de la Communauté de communes Val'Éyrieux, dûment convoqué le 13 février 2024, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence du Dr Jacques CHABAL.

Étaient présents : Dr Jacques CHABAL, M. Michel VILLEMAGNE, M. Yves LE BON, M. Patrick MARCAILLOU, M. Roger PERRIN, M. Thierry GIROT, Mme Monique ROZNOWSKI, M. Florent DUMAS, M. Nicolas FREYDIER.

Était présent en visio : M. Antoine CAVROY.

Absent excusé représenté : Mme Monique PINET pouvoir à M. Roger PERRIN.

Secrétaire de séance : M. Florent DUMAS.

Le procès-verbal du Bureau communautaire du 15 décembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents ou légalement représentés.

Délibération n° 2024-0219001 examinée le 19/02/2024 - Acceptation d'une offre de concours pour extension du réseau d'eau potable

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, accepte l'offre de concours de M. Christian TORRES et Mme Marie-Pierre TORRES pour la réalisation d'un réseau d'eau potable d'environ 160 ml desservant la construction existante sur la parcelle B 324 par le chemin de Pra Chazal sur la commune de Belsentes ; approuve la convention formalisant l'acceptation de l'offre de concours, fixant les modalités de réalisation des travaux et fixant le montant de cette offre à 24.4 % du montant HT des travaux ; autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tous documents relatifs à ce dossier.

Délibération n° 2024-0219002 examinée le 19/02/2024 - Le Chambon - Travaux de renouvellement du réseau d'eau potable : demande de subvention à l'Agence de l'eau RMC

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, approuve l'exposé de M. le Président ; sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Délibération n° 2024-0219003 examinée le 19/02/2024 - Mariac - Réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement au lieu-dit Pont de Fromentières : demande de subvention à l'Agence de l'eau RMC

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, approuve l'exposé de M. le Président ; sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Délibération n° 2024-0219004 examinée le 19/02/2024 - Mariac - Renouvellement de conduite AEP au lieu-dit Chadenac : demande de subvention à l'Agence de l'eau RMC

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, approuve l'exposé de M. le Président ; sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Délibération n° 2024-0219005 examinée le 19/02/2024 - Demande de subvention 2024 au Département pour Val'Eyrieux Musique

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, approuve l'exposé de M. le Président ; sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Délibération n° 2024-0219006 examinée le 19/02/2024 - Demande de subvention 2024 au Département pour le CCSTI

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, approuve l'exposé de M. le Président ; sollicite une subvention de 100 000 € auprès du Département de l'Ardèche pour les actions menées par le CCSTI de l'Ardèche en 2024 ; autorise M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Délibération n° 2024-0219007 examinée le 19/02/2024 - Demande de subvention 2024 à la Région pour le CCSTI

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, approuve sans réserve l'exposé de M. le Président ; sollicite la subvention la plus élevée possible auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les actions menées par le CCSTI de l'Ardèche en 2024 ; autorise M. le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires à son exécution.

Délibération n° 2024-0219008 examinée le 19/02/2024 - Demandes de subvention 2024 au Département et à la Région pour l'estival

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, approuve l'exposé de M. le Président ; sollicite les subventions les plus élevées possibles auprès des éventuels financeurs ; charge le président d'effectuer toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Délibération n° 2024-0219009 examinée le 19/02/2024 - Demande de subvention pour l'acquisition d'un parc de vélos à assistance électrique

→ Le Bureau communautaire, **à l'unanimité**, valide le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ; autorise Monsieur le Président à solliciter la subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et tout financeur susceptible d'apporter son concours à la réalisation de cette opération ; autorise Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à l'acquisition du parc de vélo et le charge de toutes les démarches nécessaires à sa bonne exécution.